

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16365**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Comptabilité-Finance spécialité Gestion de Patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est en mesure d'appréhender la totalité des aspects patrimoniaux de ses clients et de travailler en collaboration avec les conseils habituels de ces derniers (expert-comptable, banquier, notaire, avocat, assureur...) afin de définir avec eux les meilleures stratégies patrimoniales possibles.

Grâce à la formation pluridisciplinaire reçue (théorique et pratique), le titulaire du Master Gestion de Patrimoine possède des connaissances approfondies et maîtrise des techniques relatives :

- au fonctionnement des marchés de capitaux et à la gestion individuelle et collective de l'épargne (actifs monétaires et financiers, produits bancaires, OPCVM, assurances vie, produits immobiliers,...)
- à la gestion civile du patrimoine (régimes matrimoniaux, droit privé international, transmission patrimoniale organisée et par décès,...)
- à la gestion fiscale du patrimoine, des successions, de la transmission d'entreprises
- à la conception et à la mise en œuvre de stratégies patrimoniales fondées sur l'application des règles de l'ingénierie patrimoniale à des cas pratiques de synthèse proposés par de nombreux intervenants professionnels
- au conseil en investissement financier (CIF)
- à la compétence juridique appropriée (CJA).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Banques et sociétés d'assurance
- Cabinets de conseil patrimonial indépendants
- Études notariales

L'activité de gestionnaire de patrimoine peut s'exercer en tant que :

- Conseiller en gestion de patrimoine
- Conseiller en développement de patrimoine
- Conseiller en patrimoine financier
- Chargé d'affaires patrimoniales
- Gestionnaire de patrimoine
- Conseiller en gestion privée

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

C1301 : Front office marchés financiers

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités d'enseignement suivantes :

Semestre 1 :

- UE 1 : Gestion et contrôle (8 ECTS)
- UE 2 : Gestion financière (8 ECTS)
- UE 3 : Finance de marché I (8 ECTS)
- UE 4 : Méthodologie I (6 ECTS)

Semestre 2 :

- UE 5 : Finance de marché II (7 ECTS)
- UE 6 : Financement et développement (6 ECTS)
- UE 7 : Outils quantitatifs et fiscaux (6 ECTS)
- UE 8 : Méthodologie II (7 ECTS)
- UE 9 : Stage en entreprise de 3 à 5 mois (4 ECTS)

Semestre 3 :

UE 1 : Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine (9 ECTS)

UE 2 : Gestion civile du patrimoine (7 ECTS)

UE 3 : Gestion individuelle et collective de l'épargne (7 ECTS)

UE 4 : Epargne et fiscalité (7 ECTS)

Semestre 4 :

UE 5 : Stratégies patrimoniales (6 ECTS)

UE 6 : Gestion patrimoniale du chef d'entreprise (6 ECTS)

UE 7 : Pratique de l'ingénierie patrimoniale (8 ECTS)

UE 8 : Méthodologie de la gestion de patrimoine (10 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X		Accès à la spécialité "gestion de Patrimoine" par la commission de VAP (décret de 1985) ou par le jury de VAE (loi de 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

30 étudiants à Clermont-Ferrand

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site Web de l'Université d'Auvergne : <http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site Web de l'École de Management : <http://management.u-clermont1.fr/formations.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne - Ecole Universitaire de Management - Clermont-Ferrand

Historique de la certification :**Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159**

De l'année universitaire 1986/1987 à l'année universitaire 2003/2004, la formation avait été habilitée en tant que DESS "Gestion de

Patrimoine".

De l'année universitaire 2004/2005 à l'année universitaire 2007/2008, elle a été habilitée, dans le cadre de la réforme LMD, en tant que Master Professionnel deuxième année, domaine "Économie Gestion Management", mention "Sciences et métiers de la Gestion", spécialité "Gestion du Patrimoine et des Marchés Financiers", option "Gestion de Patrimoine".